

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 12 juillet. — Une dépêche télégraphique, en date de ce jour 11 juillet, annonce qu'hier un bateau à vapeur a débarqué le bataillon anglais à Saint-Sébastien.

On sait que ce bataillon a quitté les côtes d'Angleterre.

— Le journal ministériel du soir ne reproduit pas la note publiée ce matin par le *Journal des Débats*, sur le refus fait par la Porte d'admettre les vaisseaux français et anglais dans la mer Noire.

— Le traité de commerce, qui vient d'être conclu entre la Grèce et l'Autriche porte un grand préjudice aux intérêts de la France et de l'Angleterre; c'est à-peu près tout ce qu'on a fait pour ranimer le commerce qui est très-languiissant. On assure que le ministre de France, M. le baron Rouen, a fait des représentations, mais sans succès.

— On écrit de Bilbao, le 2 juillet :

700 bombes ou grenades sont tombées à Bilbao pendant le siège; mais elles ont fait peu de mal à la garnison, puisque dans la milice urbaine on ne compte que 26 blessés; il n'y a pas de morts; les troupes de ligne ont souffert dans la sortie qu'elles avaient tenté. Des maisons des rues du Courrier et de l'Arsenal ont été fortement endommagées.

— Un journal contient des détails sur la blessure de Zumalacarréguy. Ce général, voyant l'opiniâtreté des assiégés, se mit à la tête de 700 hommes d'élite, et marcha en avant; mais au premier coups de fusil on le vit tomber. Ses soldats se retirèrent en l'emportant sur leurs épaules.

Dans la dernière discussion du budget de la guerre, M. Arago a annoncé que la fameuse machine de l'arsenal de Plymouth, à laquelle on jette du bois brut, et qui rend des poulies, était surpassée en France par une machine de M. Grimpet, qui convertit les plateaux de noyer qu'on lui livre, en bois de fusil d'une forme bien plus compliquée que celle des produits de la machine anglaise.

La façon du bois de fusil de munition coûte aujourd'hui, dans les manufactures royales, 2 f. 40 c.; elle ne revient pas, par les procédés de M. Grimpet, à plus de 35 c. Ainsi, leur application aurait procuré, sur les onze cent mille fusils fabriqués depuis 1830, une économie de deux millions deux cent cinquante mille fr. Une négociation ayant été ouverte entre M. Grimpet et la commission, M. Grimpet a d'abord demandé qu'on lui accordât la moitié de l'économie qu'il procurerait à l'état, pendant les quinze ans pour lesquels il pouvait prendre un brevet. Cette manière de traiter lui eût probablement rendu plusieurs millions; il y a renoncé, et se contente, pendant quinze ans, d'une somme annuelle de vingt mille fr., qui sera couverte par l'économie obtenue sur moins de dix mille fusils.

Le parlement d'Angleterre, après que M. Brunel eut achevé la machine de Plymouth, lui vota, en dehors des conditions de son marché, une gratification de dix mille livres sterling.

Un jugement vient de rendre à M. Kersausie, parent de Latour-d'Auvergne, les cendres et le sabre d'honneur du premier grenadier de France. M. Kersausie veut placer l'urne qui contient le cœur de son illustre parent à l'embranchement d'une route stratégique de Bretagne, avec cette simple inscription: *Mort au champ d'honneur*, réponse qu'après sa mort le plus vieux grenadier de son régiment faisait à l'appel de son nom.

— On vient de recevoir à Paris la nouvelle de la mort de M. Henri de Labattut. Ce jeune homme est mort à Pise et par une singulière coïncidence, il est mort le jour même où son intime ami, le comte Dubourg, s'est tué par une chute de cheval sur la route de St.-Cloud. Les habitués de l'Opéra ne verront plus dans leur loge ces deux dandies qui auraient pu faire la biographie de toutes les jolies femmes qui parent d'ordinaire la vaste salle de la rue Le pelletier.

Le comte Labattut possédait plus de cent mille francs de rente qui vont passer aux États-Unis et doivent servir à fonder dans la ville de Washington une université pour l'éducation de la jeunesse. Le père de M. de Labattut citoyen anglais, enrichi en Amérique par le commerce, lui avait laissé sa fortune en la substituant de la sorte: c'est-à-dire dans le cas où son fils mourrait sans enfans légitimes ou naturels.

Le jeune comte de Labattut n'était pas marié. S'il laisse quelqu'enfant naturel, l'Amérique, au terme même du testament, n'enlèverait pas à la France, les deux à trois millions qu'il possédait. M. de Labattut, était à Paris à la tête de toutes les parties joyeuses. Le dernier mardi gras, il se fit remarquer par l'élégance de ses équipages et le grotesque de ses mascarades; il était aimable, brave, obligeant, beau parleur, en un mot un dandy accompli.

Il n'avait que 25 ans, quand la Parque est venue trancher le fil d'une vie à qui tout promettait du bonheur.

Nous recevons d'une source de bonne information, l'article suivant qui nous paraît plein d'intérêt :

« Depuis deux jours on s'occupe beaucoup du duc de Bordeaux et de la frêle santé de ce prince. La nouvelle de sa mort s'est répandue. Les premiers, nous avions annoncé, il y a quelque temps, que la santé de M. le duc de Bordeaux donnait quelques inquiétudes à sa famille et à ses précepteurs. Voici les détails qui nous parviennent :

« Dès sa naissance, le duc de Bordeaux avait porté avec lui-même tous les symptômes d'une grande faiblesse de constitution; la pâleur naturelle de ses traits avait inspiré au célèbre Dupuytren des inquiétudes sur les accidens que pourrait amener l'âge critique des développemens. On a voulu combattre vainement cette faiblesse du tempérament par les exercices du cheval, par les promenades à pied dans les montagnes de l'Ecosse, puis autour de Prague et de la résidence de Charles X. Tout cela était inutile; des tumeurs se sont manifestées dans plusieurs parties du corps de M. le duc de Bordeaux; il se traîne difficilement aux exercices, il devient paresseux parce qu'un principe maladif est en lui; et si l'on joint à cela une éducation faible et pieuse, on peut, sans ajouter foi à la nouvelle de sa mort réelle, penser sérieusement à sa mort politique, c'est-à-dire à l'impuissement de jouer jamais un rôle sérieux dans une restauration.

« En résultat, un mouvement assez curieux qu'on ne saurait trop se hâter de surveiller, s'opère en ce moment; les partisans de l'ancienne dynastie n'ont plus ni les mêmes répugnances ni les mêmes haines pour le gouvernement du roi, et l'on sait que ce gouvernement ne serait que trop bien disposé à tendre la main vers les légitimistes qui voudraient se rallier à lui. On discutait dans les hauts salons de l'aristocratie sur les résultats de la mort de M. le duc de Bordeaux, et la majorité penchait vers la légitimité de Louis-Philippe par suite des actes d'abdication; il n'y avait qu'un très-petit

nombre tout-à-fait encroûtés, qui songeaient aux droits de M. le duc d'Angoulême ou à reconnaître le vieux Charles X. Au fond, il y a aux Tuileries, comme dans les salons légitimistes, une grande envie de se rapprocher, et, comme le disait une dame de l'aristocratie de beaucoup d'esprit, un vif désir de voir M. Berryer, garde des sceaux de France. »

On se plaint quelquefois des lenteurs de la justice dans les affaires criminelles; il en est cependant dont l'instruction ne doit pas être trop précipitée: celle de Lhuissier est de ce nombre. Il paraît qu'on a recueilli des renseignemens qui feraient penser qu'avant le crime commis rue de Richelieu, Lhuissier en aurait consommé un autre dans le faubourg St.-Germain.

Ce qu'il y a de certain, ce que dans le cours de 1830, un nommé Guillaume, attaché alors au service du comte Lobau, avait des relations d'intérêt avec Lhuissier, qui demeurait à cette époque rue de Bourgogne, n^o 4. Celui-ci était, comme dans les derniers temps, dans une grande gêne. Bientôt Guillaume quitta la rue de Bourgogne et alla se loger rue du Danphin, n^o 16, tandis que Lhuissier, son voisin, continua à demeurer au faubourg Saint-Germain. Du 15 au 20 décembre 1830, Guillaume vint voir Lhuissier deux fois le même jour. A la dernière visite, les époux Vincent, concierges, annoncèrent au visiteur qu'il n'y avait personne chez Lhuissier; néanmoins Guillaume monta l'escalier, où il rencontra une jeune fille qui lui dit: « M. Lhuissier est rue de Sèvres, où il vous attend. » Celui-ci s'y rendit aussitôt, et depuis ce moment il n'a plus reparu.

D'après ces révélations et quelques autres, M. Gaschon, juge d'instruction, a fait comparaître ce matin devant lui l'inculpé Lhuissier et les nombreux témoins qui ont eu connaissance de ses relations avec Guillaume; la portière de la maison où le crime a été commis, rue Richelieu, était de ce nombre. La petite charrette dans laquelle ont été transportés les paquets, que Lhuissier a déclaré contenir des gigots encore saignans, a aussi été amenée dans la cour de la conciergerie, par ordre du magistrat instructeur. Dans son cabinet ont été déposés tous les effets corporels de la malheureuse Catherine Ferrand, pour être représentés au prévenu, ainsi que la scie et les deux merlins qui ont servi à commettre le crime. On pense qu'avant un mois, ces deux affaires qui se rattachent l'une à l'autre, pourront être soumises à la chambre des mises en accusation. (Gaz. des Tribunaux.)

L'affaire La Roncière, laisse à peine respirer ceux qui ont été en savourer les émotions, que déjà on est avide de voir en cour d'assises ce jeune fou, Anglais, Russe, Allemand (nous doutons que ce soit un Français?) ou Américain, qui, il n'y a pas long temps, passant le soir sur les boulevards de Paris, saute légèrement d'un équipage à quatre chevaux, et suivi de six valets masqués, entre chez un marchand de vin de Champagne, fait saisir par ses gens la dame de comptoir, jeune, jolie et... sage; et lorsqu'elle est à sa disposition dans l'arrière boutique, il se livre alors à tous les emportemens de sa passion frenétique; puis après avoir déposé sur la table, un portefeuille contenant 800 mille francs en billets de banque, il remonte dans son landau et disparaît.

Les magistrats qui ont trouvé que 40 mille francs de rente, s'ils sont susceptibles de calmer la victime, ne peuvent pas désarmer la loi, ont fait les recherches les plus actives pour découvrir le coupable, et on dit *tout bas*, que c'est lui, (il n'est pas encore temps de parler). On conçoit avec quel empressement on accourra aux séances de la cour d'assises, si cette affaire devient, ce qui paraît certain, la matière d'un débat public. Ni les belles duchesses et comtesses du faubourg St Germain, ni les gracieuses femmes de la chaussée d'Antin; ni les jolies actrices qui affrontaient douze heures d'étuve pour voir le mauvais sujet de La Roncière retrouvant sa moustache; ni les pairs de France, ni les députés, ni les savans, ni les artistes qui ont suivi les débats du procès de Marie de Morell, ne manqueront aux audiences où sera traduit le Dandy, si fastueux et si cruel dont nous révélons tout à la fois la passion, la hardiesse et la munificence.

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui donnait la société

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

Un autre événement tient aussi en émoi tous les salons parisiens :

Un jeune homme ancien garde du corps, M. de M... d'un grand nom et d'une fortune en déroute, rencontre l'hiver dernier en Italie, Mlle. de B., riche et belle héritière. Il lui fait la cour, lui plaît et la demande en mariage ; on la lui refuse, il l'enlève.

Jusque là, tout est dans l'ordre de la passion spéculatrice. L'enlèvement a lieu en chaise de poste, grand train ; on traverse la place de la Concorde à onze heures du soir : à onze heures et demie la voiture gravissait la montée de Sèvres, lorsqu'on entend le galop d'un cheval ; bientôt un cavalier se présente à la portière, arrête son coursier haletant, brise les glaces avec le pommeau de sa cravache et ordonne au postillon d'arrêter.

C'était le frère de l'Hélène ; il dit au ravisseur qu'il veut sa vie ; il a apporté des armes ; le duel aura lieu sur le champ. M. de M... descend de voiture, met l'épée à la main, tue le frère, remonte dans sa chaise à côté de Mlle. de B... évanouie, et le postillon remet ses chevaux au galop.

On arrive à Versailles ; Mlle. de B... environnée de soins empressés, revient à elle ; mais elle est malade et hors d'état de continuer son voyage sentimental ; trois jours se passent, et enfin elle se trouve en état de se remettre en chemin ; la chaise de poste est attelée, le postillon en selle ; Mlle. de B..., soutenue par son ravisseur, monte en voiture lorsqu'un autre cavalier se présente à la portière menaçant et terrible !... c'est un autre frère de l'enlevé. M. de M... remet l'épée à la main et tue cette fois encore le frère de Chimène. Mlle. de B... était de nouveau évanouie, M. de M... songe qu'il lui reste trois autres frères, une grande quantité d'oncles et de cousins, et qu'à un duel par lieue le voyage est impossible ; il fait donc transporter Mlle. de B... dans la chambre qu'elle vient de quitter et part seul.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 10 juillet. — M. Attwood demande au chancelier de l'échiquier quand il présentera à la chambre le tableau annuel de la situation financière. L'orateur se plaint du retard inusité de cette présentation et fait observer qu'elle est extrêmement préjudiciable à une foule d'intérêts.

M. Spring Rice répond que ce retard ne provient pas de sa faute, mais de la nécessité de ne pas entraver la discussion des importantes mesures soumises à la chambre. Le ministre termine en déclarant qu'il saisira la première occasion favorable pour présenter l'exposé de la situation financière. M. Spring Rice annonce ensuite que le roi a bien voulu mettre à la disposition du président de la chambre l'hôtel de Malborough (occupé précédemment par le roi actuel de Belgique), pour lui servir de résidence jusqu'à ce que la construction des deux nouvelles chambres du parlement soit achevée.

Cette annonce est accueillie peu favorablement par la chambre, plusieurs orateurs font observer que l'hôtel Malborough aurait besoin de réparations très dispendieuses et qu'il est d'un entretien très-couteux. Ils objectent que cette résidence est beaucoup trop splendide et trop vaste pour un individu qui n'a qu'un revenu annuel de 5,000 liv. sterling (125,000 francs.)

Enfin M. Hume propose de rédiger une adresse au roi où la chambre tout en remerciant S. M. de son offre, déclarerait en même temps respectueusement qu'elle ne peut l'accepter. La chambre se forme ensuite en comité de subsides.

Divers crédits sont votés presque sans discussion ; le seul qui a donné lieu à un débat peu animé a été le chapitre des dépenses nécessitées par le bureau des passeports chargé de mettre à exécution l'acte contre les étrangers (*alien act*). Plusieurs orateurs ont pris la parole pour faire observer que cette foule de formalités minutieuses et vexatoires auxquelles l'*alien act* astreint les étrangers, sont en opposition directe avec l'esprit de l'époque d'ailleurs parfaitement inutiles et demandent l'abolition de cet acte promulgué dans un temps de guerre et de fermentation.

Lord J. Russel. Tout en convenant de la vérité des reproches adressés à l'*alien act*, s'oppose à l'abolition immédiate.

On pensait généralement sur les bancs de la chambre que cette abolition serait proposée dans le cours de la prochaine session.

PS. On a encore beaucoup parlé aujourd'hui de dissentiments qui existeraient entre le roi et ses ministres au sujet du bill de réforme des dîmes en Irlande et d'un changement de cabinet qui en serait la suite. Ces bruits en général trouvent peu de créance dans le public, et les personnes les mieux informées pensent que si dans tous les cas il doit y avoir un changement de ministère, on serait forcément obligé de le différer jusqu'après la clôture de la session actuelle.

Le paquebot le *Ramona* apporte des journaux de Hollande qui annoncent que la ville d'Amsterdam était tranquille. Il ne paraît pourtant pas que les autorités aient exigé la vente des meubles des ténanciers réfractaires, et cette circonstance comme les autres a été un nouveau triomphe pour les contribuables récalcitrant. On n'avait cependant pas encore jugé à propos de retirer les troupes, et de nombreuses arrestations avaient été opérées. Il est clair, d'après leur multiplicité, que la résistance avait de vastes ramifications. Le roi devait, dit-on, passer en revue, le 14, les troupes dans le camp de Reyen. (Herald.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 13 JUILLET.

LL. MM. sont parties ce matin à huit heures pour Anvers, accompagnées de S. A. le prince de Linange, de M. le grand-maréchal, de M. le marquis de Chasteler et de M. Van Praet.

M^{me} la baronne d'Hoogworst, dame du palais, de service, accompagne également LL. MM.

LL. MM. se sont embarquées aux *Trois Fontaines* sur une barque de la ville qui les conduira jusqu'au Rupel, où les illustres personnalités monteront à bord du canot royal nouvellement construit, et débarqueront à Anvers, près de la citadelle.

Mercredi matin, le roi et M. le prince de Linange visiteront le polygone de Braeschat. On présumait que LL. MM. seront de retour mercredi soir.

C'est par erreur qu'on a annoncé que le roi se rendrait demain au camp de Beverloo. La visite de S. M. n'aura lieu que vers la fin du mois. Nous apprenons que le roi restera plusieurs jours au camp et que de grandes manœuvres s'exécuteront pendant son séjour.

Plusieurs journaux ont dit que LL. MM. partiraient pour Ostende après les courses de chevaux ; c'est une erreur. LL. MM. resteront à Laeken jusqu'après l'ouverture des chambres.

S. M., arrivée à une heure à Anvers, est débarquée près de la citadelle, et s'est rendue dans cette forteresse qu'elle a visitée. Le canon de la place a annoncé la présence du roi dans nos murs. Les habitants ont été invités par l'autorité à illuminer leurs maisons aujourd'hui et demain. Demain, le géant et son cortège parcourra la ville.

S. M., par divers arrêtés royaux du 12 de ce mois, a fait les nominations suivantes :

Voulant, par un témoignage de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, consacrer le souvenir des services rendus au pays par M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, ancien président du congrès national et de la chambre des représentants, M. de Gerlache, est nommé officier de notre ordre civil.

Voulant, par un témoignage de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, consacrer le souvenir des services rendus par le chevalier de Sauvage, président de chambre à la cour de cassation, ancien ministre de l'intérieur, et par M. Van Meenen, président de chambre à la cour de cassation, ancien membre du congrès national et de la chambre des représentants, ancien procureur-général près la cour supérieure de justice de Bruxelles, le chevalier de Sauvage et M. Van Meenen sont nommés chevaliers de notre ordre civil.

Voulant donner à M. Plaisant, notre procureur-général près la cour de cassation, ancien administrateur-général au département de la sûreté publique sous le gouvernement provisoire, une marque de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, pour le zèle, le talent et l'activité qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions, M. Plaisant est nommé chevalier de notre ordre civil.

Voulant, par une marque de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, récompenser les services rendus dans sa longue carrière par M. Vannuffel, président de la haute cour militaire, M. Vannuffel est nommé chevalier de notre ordre civil.

Voulant donner une marque de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, pour le zèle, le talent et l'activité qu'ils ont apportés dans l'exercice de leurs fonctions, MM. Houyet, notre auditeur-général près la haute-cour militaire, Fernellement, notre procureur-général près la cour d'appel de Bruxelles, Ganser, procureur-général près la cour d'appel de Gand, sont nommés chevaliers de notre ordre civil.

Voulant, par un témoignage de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, récompenser le zèle, le talent et l'intégrité dont M. Massez, premier président de la cour d'appel de Gand, ancien membre du sénat, a cessé de donner des preuves dans l'exercice de ses fonctions, M. Massez est nommé chevalier de notre ordre civil.

Voulant, par un témoignage public et de gratitude nationale, consacrer le souvenir des services rendus par le sieur Théophile Fallon, président de la cour des comptes, ancien membre du congrès national, le sieur Fallon est nommé chevalier de l'ordre civil de Léopold.

Voulant, par un témoignage public et de gratitude nationale, reconnaître les services rendus dans sa longue carrière administrative par le sieur Charles-Joseph Faider, directeur de l'administration de l'enregistrement, des domaines et forêts, le sieur Faider est nommé chevalier de l'ordre civil de Léopold.

Voulant, par un témoignage public et de gratitude nationale, récompenser le zèle, le talent et l'activité apportés dans l'exercice de ses fonctions par le sieur Jean-Joseph Engels, directeur de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, le sieur Engels est nommé chevalier de l'ordre civil de Léopold.

Voulant, par un témoignage de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, récompenser le talent et l'intégrité dont ils n'ont cessé de donner des preuves dans leur longue carrière, MM. Van Hoogten, premier président de la cour d'appel de Bruxelles, Nicolai, premier président de la cour d'appel de Liège, sont nommés chevaliers de notre ordre civil.

Sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold : le baron de Lambert-Cortenbach, gouverneur de la province de Limbourg, ancien gouverneur de la Flandre orientale, pour son dévouement au pays et la fermeté qu'il a montrée lors de l'attaque d'Ernest Grégoire ; le baron Van den Steen de Jehay, gouverneur de la province de Liège, pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions ; le sieur Hélias d'Huddeghem, membre du comité de conservation de la Flandre orientale, pour l'attachement au pays et le zèle qu'il n'a cessé de montrer dans sa longue carrière administrative ; le sieur Jean Goethals, commissaire de district de Courtrai, ancien membre du congrès et de la chambre des représentants, pour son dévouement aux intérêts du pays et le zèle qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

M. l'avocat Defrenne écrit une seconde lettre à un journal du matin, dans laquelle il dit entre autres que « les travaux de la section du chemin de fer de Malines à Anvers, n'avancent guères, et ne seront point achevés au mois de septembre prochain, quoiqu'on ait solennellement promis et annoncé. Ceux de la section de Malines à Termonde, adjugés depuis l'automne dernier, languissent. Enfin ceux de la section de Malines vers Louvain ne sont pas même entrepris. »

Il est bien vrai que les travaux de la section du chemin de fer de Malines à Anvers, ne seront point achevés au mois de septembre prochain ; mais avant d'en rejeter la faute sur l'administration, il eût fallu préalablement s'enquérir des causes du retard, et dans ce cas les journaux si prompts à blâmer et M. Defrenne lui-même eussent appris que ce retard provient uniquement de la résistance des propriétaires à la cession de leurs terrains ou de leurs prétentions exorbitantes.

Quant aux travaux de la section de Malines à Termonde, il est tout-à-fait inexact de dire qu'ils languissent ; ils se poursuivent avec l'activité ordinaire. (Union.)

— C'était hier la clôture de la kermesse de Malines : on a calculé que les waggons y ont transporté pendant les quatre premiers voyages environ 3600 personnes. C'était un beau spectacle que de voir l'éléphant remorquer cette masse de monde. D'autre part il y avait foule à Boitsfort, dont les bons restaurans, les sites romantiques et la route à travers la forêt de Soignes sont si connus des étrangers. Parmi les demandes pour établir de nouveaux omnibus, on en remarque plus de six pour desservir la route de Boitsfort. Le seul restaurateur de Dubos suffirait pour y attirer la foule l'hiver et été.

— Depuis quelque temps la Hollande ne veut plus recevoir chez elle, en payant les droits d'entrées, les porcs venant de Belgique, tandis que les bêtes à cornes venant de Hollande sont reçues chez nous moyennant certains droits. Aujourd'hui ces bestiaux sont introduits en fraude par centaines. Nous apprenons que le gouvernement va prendre des mesures répressives en les frappant de la prohibition à l'entrée par la ligne hollandaise. (J. Belgique.)

— Le *Messenger de Gand* qui voudrait atténuer les nouvelles de la Hollande, en donne, apparemment sans trop s'en apercevoir, une version bien plus significative dans notre sens que les correspon-

dans des journaux belges. On en jugera d'après le résumé qui suit :

Les maisons de pauvres, rapportant au-dessous de 75 florins de loyer, ne payaient point l'impôt, mais le gouvernement se hâta de réparer cet abus, en rendant les propriétaires responsables pour les locataires. Exaspérés par ces mesures, les propriétaires se coalisent, élèvent le bail à 80 florins, échappent ainsi à la solidarité de l'impôt conseil-ent aux locataires de s'opposer à la saisie ou du moins à la vente de leurs meubles. Il s'ensuivrait donc que les instigateurs de troubles ne seraient pas des agens parisiens ou bruxellois comme le prétend le *Messenger de Gand*, mais la classe la plus aisée et la plus riche parmi les habitans d'Amsterdam.

LIEGE, LE 14 JUILLET.

Un journal de cette ville annonce que M. le comte de Rigny, ministre français, a logé à Chaudfontaine il y a deux jours. Nous croyons que notre confrère se trompe, et que le personnage de ce nom qui a été vu à Chaudfontaine est le général de Rigny, frère de l'amiral-ministre. Le général est maintenant à Spa, où se trouve également un autre M. de Rigny, receveur-général en France, et frère des précédens.

Les journaux anglais du 12 confirment l'importante nouvelle publiée par le *Journal des Débats*, que la Porte a refusé l'entrée de la mer Noire aux bâtimens de guerre de France et d'Angleterre.

Le *Courrier français* parle en ces termes des derniers troubles de Hollande :

Des correspondances consulaires affirment qu'en Hollande le mécontentement ne se borne pas à la capitale et aux classes inférieures. Elles citent un grand nombre de localités où l'opinion est presque unanime contre le gouvernement, soit parce qu'il lisse la patience nationale par des charges sans compensation, soit parce que le vieux parti républicain profite de ses fautes. Si la populace d'Amsterdam, constante auxiliaire des Nassau, est aujourd'hui soulevée, c'est qu'en effet l'impéritie du gouvernement se montre excessive, et qu'au lieu de s'occuper des moyens d'existence de ces masses turbulentes, on ne pense qu'à ce qu'elles doivent rapporter.

Il paraît que plusieurs corps de la milice bourgeoise se sont prononcés, et qu'on n'ose cependant pas se permettre de les dissoudre, parce que toutes les troupes de ligne ne sont pas également sûres pour un service d'émeutes. Il paraît aussi que le ministère a fait menacer les journaux, afin d'appuyer la prescription de silence qu'on lui impute, mais dont les feuilles ne peuvent pas même se plaindre.

Le mécontentement est si général en Hollande, que les journaux hollandais, tout compromis qu'ils sont, n'ont pas entièrement gardé le silence sur les événemens d'Amsterdam. Le *Handelsblad* et le *Staat-Courant* ont enfin dit quelques mots de ces désordres, en cherchant, il est vrai, à en atténuer la gravité; mais, pour oser aborder une pareille question, il faut qu'elle ait eu bien du retentissement.

— On écrit d'Amsterdam, 12 juillet :

On assure qu'il vient d'être annoncé aux gouverneurs des provinces de la part du gouvernement qu'en attendant la présentation aux états-généraux d'un projet de loi sur la contribution personnelle, la disposition qui porte que les propriétaires de petites habitations sont responsables de l'impôt pour leurs locataires, doit être provisoirement considérée comme abolie. En conséquence les poursuites qui pourraient encore avoir lieu pour le recouvrement de cet impôt, doivent se limiter aux parties qui seraient encore dues pour les années antérieures à l'année courante.

(Le gouvernement hollandais est obligé de céder au mécontentement du pays.)

— On lit dans le *Journal d'Arlon* :

M. Stiff, commissaire arbitre près la diète de Francfort pour les affaires du soi-disant Grand-Duché, est depuis quelque temps dans les murs de

Luxembourg. On ignore ce qu'il vient y faire précisément; mais son premier acte a été de défendre aux commerçans et aux vendeurs en général d'ouvrir leur boutiques le dimanche 5 juillet et de débiter leurs marchandises. Ces messieurs n'ont tenu compte de la défense et ont agi comme par le passé. Quelques procès-verbaux ont été, dit-on, rédigés. Osera-t-on y donner suite? Quoiqu'il arrive, le début du commissaire fédéral aura été une vexation; cela promet.

La journée du 5 juillet a été marquée de plusieurs désastres. Le tonnerre n'a cessé de se faire entendre pendant toute la journée dans nos parages et plus loin encore. Un voyageur, arrivé de Trèves, rapporte que, dans les environs de cette ville, le dimanche au matin, un berger, avec son chien et 17 bêtes à cornes, avait cherché un refuge sous un arbre, lorsque la foudre est tombée et a tué l'homme et les bêtes.

Aux environs de Rossignol, deux jeunes gens, qui se trouvaient aussi sous un arbre, ont été blessés. Une fille, qui était dans les champs, a été foudroyée et tuée sur le coup.

Le tonnerre est également tombé à Arlon vers neuf heures du soir; on ignore précisément où; mais fort heureusement il n'a pas occasionné de dégâts.

Une tulipe nouvelle que la société des fleuristes de la ville de Gand a nommé la *Citadelle d'Anvers*, appartenant à M. Patrix, jardinier, vient d'être achetée par M. Vanderninck, horticulteur à Amsterdam et ci-devant capitaine de la marine de S. M. hollandaise, moyennant une somme de 16,000 francs.

N'est-ce pas un grand bonheur que d'être admis dans la société intime d'une femme d'esprit; et, lorsque l'époque est privée de cette femme d'esprit, ne se retrouve-t-on pas encore avec un charme inexprimable dans sa conversation intime avec ses amis, et tout ce qui l'entourait? Quelle émotion n'éprouve-t-on pas à revoir une écriture qui rappelle des souvenirs et nous reporte à son époque. A ce titre, ne devons nous pas des actions de grâces aux éditeurs des charmantes œuvres de madame de Sévigné? N'est-ce pas nous introduire dans la société particulière d'une des femmes la plus spirituelle, dont les lettres forment un livre admirable, comme modèle de style et de conversation?

Cette collection est un monument digne de madame de Sévigné, monument qu'on fondera avant sur le luxe typographique que sur la soigneuse correction du texte. Dire que cette œuvre, devenue populaire aujourd'hui, sera enrichie des notices de M. Charles Nodier, c'est ajouter encore au mérite de l'ouvrage. (Voir aux annonces.)

La *Romance*! mais c'est le journal de la ville, c'est le journal de la campagne, du salon, de la grande dame au pensionnat, de la jeune fille, de Paris, de Bruxelles, comme dans toutes les villes de la Belgique; partout, dans toutes les mains, sur tous les pianos, à toutes les heures, on trouvera la *Romance*. Tous les arts s'empresent de donner leurs concours à cette feuille élégante, toute chargée des vers des poètes, des préludes des musiciens, des dessins des grands maîtres. Poésie, musique, peinture, dessin, gravure, toutes les supériorités se sont donné la main pour reproduire, dans ce qu'ils ont d'intime, leurs moindres caprices, leurs moindres essais, leurs inspirations les plus mystérieuses. La *Romance* est le journal de toutes les supériorités d'artistes. Il y aura un jour où, sur la même page on trouvera peut-être réunis *Lamartine*, *Meyer-Beer* et *Charlat*, trois grands noms, trois grands poètes, trois grands peintres, trois grands musiciens tous les trois! (Voir aux annonces.)

INDUSTRIE. — DEBOUCHÉS.

Le *Constitutionnel des Flandres* a répondu ces jours derniers, à deux feuilles du pays, le *Phare* et le *Courrier de la Meuse*, qui avaient attaqué son système sur le commerce intérieur. Ce journal annonçait, en même temps qu'il examinerait aussi l'opinion que nous avons émise sur cette même matière. La promesse du *Constitutionnel*, qui semble une feuille écrite de bonne foi, nous a causé une véritable satisfaction: la question qu'elle se propose de traiter sera probablement aussi agitée devant nos chambres lors de la prochaine session; ainsi il y aura de l'opportunité dans le débat.

En attendant la réponse de notre confrère de Gand, nous devons lui dire que nous avons éprouvé quelque surprise en voyant un journal s'occuper d'industrie, et paraître ignorer qu'il y a pour la Belgique des débouchés ailleurs encore qu'en Turquie. Le *Constitutionnel* demande, à ce sujet, des renseignements: voici quelques données qui ne sont point dépourvues d'exactitude:

Les armes de la fabrique de Liège ne vont point seulement en Turquie; elles se vendent sur

presque tous les marchés du monde; excepté sur ceux de l'Angleterre; la Prusse, l'Autriche, la Russie ne reçoivent point non plus nos armes de guerre, attendu qu'il existe dans ces pays des fabriques royales; mais les armes de luxe se vendent partout.

Nos machines se vendent en France, en Italie, en Espagne, en Prusse, en Autriche, en Suède, en Pologne, en Russie, en Hollande.

La France nous achète des machines à vapeur et des machines pour la fabrication du drap;

L'Italie nos machines pour fabriquer le drap. En Espagne, presque toutes les fabriques de drap et de coton sont montées avec des machines belges. Les exportations, en ce genre, pour la Péninsule se sont élevées à plusieurs millions depuis quelques années. — On y voit aussi plusieurs machines à vapeur. On commence à appliquer ces dernières aux houillères des Asturies.

Nous fournissons en Prusse des machines pour la fabrication du drap, du coton et pour la filature des laines peignées et mérinos.

L'Autriche nous achète ses machines pour la fabrication du drap.

La Suède se fournit chez nous de celles qui servent à la fabrication du coton.

En Pologne nous fournissons les machines à vapeur et celles qui servent à tous les genres de fabrications de ce pays.

En Russie nous fournissons pour les fabriques de drap.

La Hollande nous achète encore des machines à vapeur et celles qui servent aussi à la fabrique du drap.

Notre quincaillerie trouve des débouchés en France, en Espagne, en Portugal, en Hollande et aux Amériques du sud.

Nos clous, ceux de petites dimensions, vont en Espagne, en Portugal, au Mexique, à la Havane; à Hambourg; ceux de toutes dimensions se placent en Hollande.

Les fers blancs en France et en Allemagne. Le zinc se place en France, en Hollande, aux Amériques.

Chapeaux de paille, en Hollande et en Allemagne. Nos marbres, en Hollande et en France.

Nos bestiaux et nos chevaux en France. Nos draps se placent aussi à Francfort, en Italie, en Espagne dans l'Andalousie, en Egypte, à la Havane.

Nos toiles de lin en Espagne, en Italie; les toiles écruées en France.

Nos houilles et nos charbons de bois vont en France.

Nos écorces en Angleterre et en Hollande.

Nos graines de trèfles, de colza en Angleterre et en France.

Nos lins se vendent en Angleterre.

Le houblon y trouve aussi un placement.

La coutellerie de Namur trouve aussi, pensons-nous, des débouchés dans les deux Amériques.

Nos cristaux vont en Hollande et aux colonies espagnoles;

Nos cuirs en Allemagne.

Les meubles fabriqués à Bruxelles vont orner les hôtels de Madrid.

Les carrosses de notre capitale se vendent en France.

Les produits de la librairie se placent à peu près partout.

La cire à cacheter en France, en Hollande et en Allemagne.

Les sucres raffinés trouvent un débouché en France et en Allemagne.

Le sel raffiné va aussi en Allemagne.

La céruse s'y place également.

La chaux et la terre de pipe passent en Hollande.

Les fromages de Herve en Allemagne et en Autriche.

Les sayons durs et mous se placent en Allemagne.

Enfin les calicots vont en Hollande et en Allemagne.

Le *Constitutionnel* voudra bien, à son tour, nous apprendre où il a puisé les chiffres qu'il invoque dans sa réponse au *Phare* et au *Courrier de la Meuse*.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté des sciences.

M. Henri François Joseph Flaba, de Grâce Montegnée, subira l'examen de candidat, le 16 du courant, à 4 heures.

VILLE DE LIÈGE. — Adjudication des travaux.

Les bourgmestre et échevins, procéderont le mercredi 15 du courant à midi, à l'adjudication de bâtiments à construire à la caserne des Écoliers. Ces constructions consistent :

1° Dans l'établissement d'un bâtiment d'environ 90 mètres de longueur sur dix mètres de largeur.

2° Dans l'établissement d'un second bâtiment pour lier les deux ailes de la partie déjà construites de cette caserne.

Le cahier des charges et le plan sont déposés au secrétariat de la régence où l'on peut prendre connaissance.

A l'Hôtel de Ville, le 3 juillet 1835.

VILLE DE LIÈGE. — Casernement.

La régence mettra en adjudication, vendredi prochain, 17 de ce mois, à midi, le service du casernement des troupes dans les bâtiments appartenant à la ville, pour le terme de cinq ans qui prendra cours le 1^{er} août 1835.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

A l'Hôtel de Ville, le 13 juillet 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 13 juillet.

Naissances : 7 garçons, 6 filles.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Jean Tiquet, âgé de 85 ans, sans profession, à Herve, veuf de Marie Henry. — Gilles Melchior Driane, âgé de 79 ans, boulanger, sur les Walles, époux d'Elisabeth Defrance. — Jeanne Fassotte, âgée de 90 ans, sans profession, rue Longdoz, veuve de Jean Joseph Cheyremont. — Anne Jeanne Marchand, âgée de 80 ans, sans profession, quai d'Avroy, épouse de Pierre Joseph Bernard. — Henriette Josephine Thiry, âgée de 30 ans, couturière, faub. St-Gilles, épouse de Jean Jos. Guill. Thiry.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. MOTTET, tailleur, demeurant ci devant place St. Paul, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son DOMICILE rue des CARMES, n° 424.
Le même demande DEUX BONS OUVRIERS TAILLEURS D'HABITS. 913

VENTE DE VINS, POUR CAUSE DE DÉPART.

VENDREDI prochain, 17 juillet, à 3 heures, M^e DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude, 150 Bouteilles St-Georges vieux, 260 Volney 1832; 250 idem 1831 et 110 Moselle. 923

LE MARDI, 28 JUILLET 1835, à dix heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, une FERME avec cinq bonniers métriques vingt trois perches de jardin et prairies en un seul gazon, fond de première classe, située sur les vignes, commune de Battice, près de Herve.
S'adresser audit notaire DUSART. 826

MAISON à VENDRE, ayant deux entrées, l'une au quai de la Sauvenière, n° 817; et l'autre rue Basse Sauvenière. Elle est composée de 2 pièces et d'une cuisine au rez de chaussée, deux petites caves, 3 pièces au 1^{er} étage 2 au 2^e étage et 4 petites pièces au 3^e, pompe et cour. S'adresser à M. NOSENT, avocat, quai de la Sauvenière, n° 9, pour connaître le prix et les conditions de la vente.

Une DEMOISELLE, au fait du commerce d'aunage, désire se PLACER comme fille de boutique dans une ville environnante ou à la campagne. S'adresser, par lettres affranchies, au bureau de cette feuille, sous les lettres C. R. 926

Un AIDE PHARMACIEN, connaissant bien son état, peut se présenter place du Marché, n° 9, à Liège. 922

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le SEIZE JUILLET 1835, à deux et demi heures de relevée, il vendra aux enchères, devant M. le juge de paix du quartier du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais :

1° Une MAISON spacieuse, sise à Liège, rue devant St-Thomas, n° 285, ayant deux corps de bâtiment indépendant, l'un occupé par Mme. veuve Dodémont et l'autre par les dames Rémont.

2° Et une belle MAISON rue derrière St. Thomas, n° 334, occupée par les Dlle. Bérard.
S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 825

Une SERVANTE peut se présenter rue d'Amay, n° 653, 910

AVIS AUX IMPRIMEURS.

A VENDRE, en totalité ou par partie, une IMPRIMERIE complète, grande hauteur, composée des caractères dont l'énonciation suit :

Un beau cicéro romain et italique, — une gaillarde, — un petit-texte, — un paragon, — un gros canon, — un caractère financier-anglais pour lettres circulaires, — deux casses de caractère grec sur deux corps différents, — lettres de deux points, œil gras, ornées et autres, — un bel assortiment de grandes lettres d'affiches pour les ouvrages de ville, — deux casses de fleurons bien choisis, — garnitures en fonte-creuse de différents formats, — cadrats-creux sur plusieurs corps de caractère, — un grand assortiment d'interlignes de plusieurs épaisseurs et justifications, — beaux chassis en fer, traitaux, casses, marbres, boiserie de magasin, etc.

S'adresser, pour plus amples informations, au n° 32, rue du Pont d'Ile.

LETTRES DE MADAME DE SEVIGNÉ,

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS, PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES.

PAR CHARLES NODIER.

NOUVELLE ÉDITION, ENRICHIE DE LETTRES INÉDITES ET ORNÉES DE PORTRAITS ET FACSIMILE.

L'ouvrage formera deux vol. grand in-8°, imprimés en deux colonnes, sur papier jésus-velin, divisés en 36 livraisons dont quatre paraîtront chaque mois.

Chaque livraison composée de 2 à 3 feuilles représente un demi vol. in-8°.

Prix de la livraison : 70 centimes, franco à domicile, pour toute la Belgique.

On souscrit à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2, ou à son DÉPOT, rue de l'Évêque, n° 40; et en province, chez les principaux libraires ses correspondants, et chez les directeurs des postes.

Cette souscription, comme toutes celles qui auront été prises depuis le 1^{er} janvier 1835, soit à la LIBRAIRIE MODERNE, soit à son DÉPOT, soit chez ses correspondants, concourt aux trois primes de 500, de 300 et de 200 francs qui viennent d'être établies et dont le tirage aura lieu le 31 décembre prochain. 919

LA ROMANCE, JOURNAL DE MUSIQUE,

Paraissant toutes les semaines, et donnant par année 52 romances inédites, 52 belles lithographies, 30 vignettes dans le texte et 12 portraits, gravés ou lithographiés.

Chaque livraison contiendra une romance et une lithographie, une revue des théâtres lyriques, des concerts et des soirées musicales.

Prix de l'abonnement pour l'année : 20 francs pour toute la Belgique.

On souscrit à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2, ou à son DÉPOT, rue de l'Évêque, n° 40; en province, chez les principaux libraires et chez tous les directeurs des postes.

Cette souscription, comme toutes celles qui auront été prises depuis le 1^{er} janvier 1835, soit à la LIBRAIRIE MODERNE, soit à son DÉPOT, soit chez ses correspondants en province, concourt à la faveur des trois primes de 500, 300 et de 200 francs qui viennent d'être établies, et dont le tirage aura lieu le 31 décembre prochain. 920

LA MOSAÏQUE

CINQ PRIMES RÉUNIES ENSEMBLE DE 360 FR.

DONT LE TIRAGE AURA LIEU LE 30 SEPTEMBRE 1835.

1^{re} Prime de 100 fr.; 2^e de 80 fr.; 3^e de 70 fr.; 4^e de 60 fr.; et 5^e de 50 francs.

L'époque approche où le tirage des primes annoncées ci-dessus aura lieu en présence et dans l'étude d'un notaire de cette ville, le public sera prévenu ultérieurement du lieu et de l'heure où il se fera. afin que tous ceux qui le désireront puissent y assister.

Messieurs les abonnés, qui ayant souscrit aux deux premières années de la MOSAÏQUE, n'ont pas encore reçu leurs bulletins de prime, sont invités à s'adresser pour l'obtenir, au libraire ou au correspondant de la librairie moderne qui aura reçu l'abonnement.

Prix de la MOSAÏQUE, 1^{re} année, ou 1^{er} volume broché, 6 fr. 50; même volume relié, 8 francs, abonnement courant de la 2^e année 6 francs.

On souscrit, à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la cour, n° 2, ou à son Dépôt, rue de l'Évêque, n° 40, en province, chez les principaux libraires et chez tous les directeurs des postes.

En outre des cinq primes ci-dessus affectées spécialement à cet ouvrage, cette souscription, comme toutes celles qui auront été prises, depuis le 1^{er} janvier 1835, soit à LIBRAIRIE MODERNE, soit à son dépôt, soit chez ses correspondants en province, concourt à la faveur des trois primes de 500, de 300 et de 200 francs qui viennent d'être établies, et dont le tirage aura lieu le 31 décembre prochain. 918

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

PAR HENRI DEL VAUX, DE FOURON.

PRIX : 5 Fr. AU BUREAU DU POLITIQUE.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 4 juillet. — Métalliques, 104 7/8, Actions de la banque 1329 0/0.

Fonds anglais du 10 juillet. — Cons. 91 7/8. belge, 100 Holl. 55 1/4. Port. 92 0/0. Esp. cortés, 49 1/2, le 30 00 0/0 à 00 0/0 diff. 00 0/0, passive 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 11 juillet. — Dette active 56 5/8 0/0. Dito 5^e 0/0, 104 15/16 0/0. — Dito Différée, 0 0/0 0000. Bill. de chance 25 3/16. — Syndi. d'amor. 94 7/8. 00 — Dito 3 1/2 0/0, 80 1/4 000. Contrib. de guerre, 0 0/0 Bill. du tré. 6 0/0, 000 0/0. — Société de comm. 108 1/4 00. — Rus. et comp. 103 3/4. — Dito 1828 et 1829, 103 3/4. 00 — C. H. 1831, 1833 99 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 00 0/0 00. Dito emp. à L., 5 0/0, 00 00. — Pras. nég. à L., 6 00 0/0. — Danem. à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 80 0/0 00. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito d'Amst., 42 1/2. — Dito à Londr., 3 0/0, 27 1/2 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 80 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 1/4. — Bons cortés à Lond. 38 1/4 16 0. — Coupons des cortés 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques 00 0/0 — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londr., 00. — Brésiliens, 86 0/0. — Grecs — Lots Prussiens 106 1/4.

Bourse d'Anvers du 13 juillet.

| Changes. | à courts jours. | à deux mois. | à 3 mois. |
|------------|-----------------|--------------|-----------|
| Amsterdam | 34 perte | | |
| Londres. | 12 1/2 1/2 | 12 05 | |
| Paris. | 47 5/16 | A 47 0/00 | 46 7/8 |
| Frankfort. | 35 7/8 | | 35 5/8 |
| Hambourg. | 35 5/16 | P 35 1/8 | 35 |

Escompts 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2 A. Idem différée, 43 3/4 P. — Oblig. de l'entpr., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 0 — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/4 A et 98 1/2 0. — Espagne. Guebb., 42 0/0 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem perp. Amsterdam, 4 à 41 1/4. — Idem diff., 17 1/2.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols qui tendaient fortement à la baisse au commencement de la bourse, surtout les cortés qui sont faits à 35 1/2, ont bientôt repris et sont restés de mandés à 36 1/8.

Perpétuelles, 41 3/8 A. — Cortés 36 1/8 A. — Coupent dito 000 0/0 0. — Dette différée, 17 5/8 P. — Oblig. Ardon 49 1/2 P. — Primes à un m. dont 1. : Perpétuelles 43 1/2 P. — Cortés 40 1/2 dont 1 A. Dette diff. 18 1/2 A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

1000 balles café Brésil, à 33 cts. consom.

Arrivages au port d'Anvers, du 11, 12 et 13 juillet.

La gallesse danoise Magareth Magdalena, c. Bremer, v. de Randers, ch. d'avoine.

Le koff hanovrien Vr. Maria, c. Myers, v. de Ditsum, ch. d'avoine.

Le koff belge Mary, c. Cordier, ven. de Londres, ch. d sucre et café.

Le 3 mats prussien Cères, c. Schultz, ven. de Riga, charg. de bois.

Le 3 mats américain B..., cap. Hopkins, v. de la Havane, ch. de sucre.

La gallesse belge Clémence, c. Knudsen, v. de Rio-Janeiro, ch. de café.

Le koff hanovrien Aurora, c. Janssens, ven. de Weener, ch. d'avoine.

Le koff hanovrien Aurora, c. Betten, v. de Neuharlingerzied, ch. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 13 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/2 A 0 Emprunt de 48 mill., 100 3/8 A — Actions de la société générale (5) 840 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 117 0/0 P. Banque de Belgique (5) 113 1/2 P. Hollande. Dette active, 54 3/4 A — Espagne. Guebbard, 42 0/0 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. 0/0. Id. Amsterdam 5 p. 0/0. 41 0/0 P — Idem Paris 3 p. 0/0. 0 0/0 0. Cortés à Londres, 36 1/2 A. Dette différée, 17 1/2 0.

Prix des grains au marché de Liège du 13 juillet.

| | |
|------------------------|---------------------|
| Froment, l'hectolitre, | 14 francs. 48 cent. |
| Seigle, id. | 10 05 |

H. Liguac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.